

Une gouvernance du PDALHPD renouvelée

Fonctionnement des instances

Co-Présidence :
Préfet et Président du
Conseil départemental

COMITE RESPONSABLE :
Instance de pilotage stratégique
Chargée de l'élaboration, de la mise en
œuvre, du suivi et de l'évaluation
1 réunion par an



COMITE TECHNIQUE : Instance technique
opérationnelle
Chargée du suivi des actions, de la préparation des bilans
et des réunions du comité responsable
3 réunions par an



EQUIPE D'ANIMATION : organe exécutif
DDCSPP/DDT/Conseil départemental
Secrétariat du plan, préparation des travaux
1 réunion par mois ou en tant que de besoin



GROUPES THEMATIQUES
ANIMES PAR PILOTES /
COPILOTES

Pilotages définis
pour chaque
action



DES INSTANCES OPERA-
TIONNELLES DE TRAVAIL
ET DE CONCERTATION AU
NIVEAU DEPARTEMENTAL

LES ACTEURS DES
TERRITOIRES



Pour plus d'informations, vous pouvez télécharger le plan
sur les sites suivants :

Site internet des services de l'Etat :

<http://www.lot-et-garonne.gouv.fr>

Rubrique: Politiques publiques/Thématique: Solidarité et
cohésion sociale/Plan départemental d'action pour le loge-
ment et l'hébergement des personnes défavorisées
(PDALHPD)

Site internet du Conseil départemental :

<http://lotetgaronne.fr>

Rubrique : Nos missions/Thématique: habitat et foncier/
**Plan départemental d'action pour le logement et l'héberge-
ment des personnes défavorisées (PDALHPD)**



LOT-ET-GARONNE
Le Département

DDCSPP de Lot-et-Garonne
935 avenue du Docteur Jean Bru
47916 Agen Cedex 9
Tél : 05.53.98.66.66
www.lot-et-garonne.gouv.fr

Conseil Départemental de Lot-
et-Garonne
Hôtel du département
1633 Avenue du Général Leclerc
47000 Agen
Tél : 05.53.69.40.00
www.lotetgaronne.fr

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

de Lot-et-Garonne

2017-2022



LOT-ET-GARONNE
Le Département

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) analyse les problématiques de l'hébergement et du logement par la prise en compte des besoins des personnes depuis la rue jusqu'au logement de droit commun.

Elaboré pour une durée de 6 ans, co-piloté par l'Etat et le Conseil Départemental, il fixe de manière territorialisée les objectifs à atteindre pour mettre à disposition des ménages concernés un logement. Il vise également à accueillir, héberger et accompagner vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile.

Ce plan entend mobiliser autour de sa gouvernance tous les acteurs du logement, de l'hébergement, de l'action sanitaire et sociale ainsi que les collectivités territoriales.

Le PDALHPD permet de mettre en œuvre les différentes politiques publiques existantes en matière d'hébergement et de logement pour les publics les plus fragiles.

Département de Lot-et-Garonne

Chiffres clés :

- Un dynamisme démographique lié à un solde migratoire positif : **+1,1% entre 2009 et 2014**
- Un vieillissement continu de la population : **30,6% de la population âgée de 60 ans et plus**
- Des ménages aux faibles revenus, fragilisés économiquement : **16,6% des Lot-et-Garonnais vivent en dessous du seuil de pauvreté**
- Une part importante de propriétaires occupants : **64% des ménages**
 - Une part de résidences principales dominée par de grands logements : **72,6% comprennent 4 pièces et plus**
- Un parc de logements anciens et énergivores
 - **8,7% du parc privé potentiellement indigne**
- Un parc locatif social sans tension particulière
- Un parc privé jouant un rôle « social » majeur
- Un département globalement bien doté en capacité d'accueil d'hébergement et de logement adapté

6 axes définis par le PDALHPD déclinés en 23 actions

Axe 1

Renforcer la veille sociale

4 actions pour consolider le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et favoriser le développement d'une couverture territoriale de la domiciliation

Axe 2

Agir sur l'offre d'hébergement et de logement adapté afin de prendre en compte les besoins identifiés

3 actions pour compléter l'offre en lits halte soins santé et en résidence d'accueil, organiser l'hébergement des auteurs de violences faites aux femmes

Axe 3

Optimiser l'accompagnement des ménages dans leur parcours résidentiel (hébergement-logement)

5 actions pour renforcer l'accompagnement dans le logement ou vers le logement des ménages en difficulté

Axe 4

Développer, améliorer et adapter l'offre de logement au bénéfice des publics défavorisés

7 actions pour développer l'offre de logement locatif conventionné très social dans le parc public, améliorer l'offre existante et l'adapter aux publics spécifiques (jeunes, personnes âgées, gens du voyage)

Axe 5

Renforcer la prévention des expulsions locatives

2 actions pour remobiliser les acteurs et mettre en place des outils d'accompagnement le plus en amont possible

Axe 6

Améliorer le pilotage et l'animation du plan

2 actions pour renforcer les instances de coordination du plan et développer l'observation, l'évaluation des actions et la communication du plan